



AVIS

ARRÊT PROVISOIRE DES LISTES ELECTORALES

Les listes électorales provisoires arrêtées le 15 avril sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal à Schuttrange **du mardi 16 avril jusqu'au mardi 23 avril 2024** inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins:

le bourgmestre



le secrétaire